



Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

Ordre du jour

Lieu : Salle polyvalente de Neuvy sur Loire

Approbation du PV de la séance du 4 juillet 2024

POLE DIRECTION

COMMUNICATION

- 1/ Rapport d'activités 2023 - Approbation

POLE RESSOURCES

FINANCES

- 2/ Frais de déplacements des élus – Mandats spéciaux
- 3/ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Refus d'exonération pour 2025

RESSOURCES HUMAINES

- 4/ Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion de la Nièvre pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au titre de l'année 2025

POLE SERVICES A LA POPULATION

RESEAU DES MEDIATHEQUES

- 5/ Festival de Lecture Jeunesse 2025 - Demandes de subventions
- 6/ Projets inscrits au PCSES et au CTL – Demande de subventions 2024- DGD
- 7/ Réseau des médiathèques – Demande d'adhésion à l'ABF et l'Agence Livre et Lecture BFC

POLE SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

CYCLE DE L'EAU, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE

- 8/ Demandes de subventions pour les travaux de mises en défens auprès du FEADER et de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- 9/ Demandes de subventions pour l'étude de nouvelle structure porteuse du Contrat Territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de la Région Bourgogne Franche Comté
- 10/ Demandes de subvention au titre du fond de Prévention des risques naturels majeurs pour des animations scolaires de sensibilisation au risque inondation

PREVENTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

- 11/ Avenant n°1 de prolongation de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium
- 12/ Modalités de financement du service Prévention, Collecte et Traitement des déchets

.../...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

13/ Renouveau de la convention de collaboration en matière de développement économique entre la Communauté d'agglomération de Nevers, la Communauté de communes Cœur de Loire et la Communauté de communes Les Bertranges

14/ Cotisation Foncière des Entreprises – Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralités Revitalisation

15/ Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466 G du Code Général des Impôts

QUESTIONS DIVERSES